

CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT



PIECES A PRODUIRE

PERSONNE PHYSIQUE

- Déclaration préalable d'une activité commerciale ou artisanale ambulante – CERFA n°14022*02
- Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance ou du titre de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (si hébergé : attestation sur l'honneur de l'hébergeur + justificatif de domicile de l'hébergeur)
- Une photographie d'identité en couleur récente
- Extrait K-BIS de moins de 3 mois (si renouvellement ou modification)
- 30 € (espèces ou chèque à l'ordre de la CCI du Gers)

PERSONNE MORALE

- Déclaration préalable d'une activité commerciale ou artisanale ambulante – CERFA n°14022*02
- Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance ou du titre de séjour en cours de validité du représentant légal
- Une photographie d'identité en couleur récente
- Extrait K-BIS de moins de 3 mois
- 30 € (espèces ou chèque à l'ordre de la CCI du Gers)

